Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20260930-2026-DEL-68-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-68

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-six à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 22 Quorum : 17

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Clotilde EUDIER, Pascale GALAIS, Katherine LAUREAT, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Dominique HERVIEU, Dominique TESSIER, Messieurs Antoine AMELINE, Mohamed BERBRA, Christophe BOUILLON, Hervé HUNKELER, Frédéric MARCHE, Jean-Michel MAUGER, Cyril COURTIER, François ROGER, François TIERCE, Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Eric HERBET (pourvoir à Christophe BOUILLON)

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Nicole AUVRAY, LEFRANCOIS Annie, Virginie RIVIERE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Sébastien CORITON, Mario DEMAZIERES, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Alexis RAGACHE, Jean-Marie ROYER.

OBJET : Fonctionnement interne et mission obligatoire – Commission consultative paritaire – Représentants des collectivités et établissements – Désignation

- **Vu le code général de la fonction publique,**
- **Vu les résultats du renouvellement du Conseil d'administration du 23 juin 2026,**
- **Considérant qu'il y a lieu de désigner des élus issus des collectivités et des établissements affiliés au sein de la CCP**

Le Président rappelle que sont placées auprès du Centre de Gestion, plusieurs instances de dialogue social dont la Commission Consultative Paritaire unique dont relèvent les collectivités et établissements affiliés *(art. L. 272-1 du CGFP*).

La CCP connait des questions relatives aux agents contractuels notamment (*art. L. 263-3 du CGFP*) :

- à certains licenciements (*pour insuffisance professionnelle, dans l'intérêt du service pour inaptitude physique*)
- au non renouvellement du contrat d'un agent contractuel investi d'un mandat syndical
- au refus opposé à un agent contractuel qui demande à bénéficier de certaines actions de formation
- aux autres questions prévues par la réglementation

Par ailleurs, la CCP peut être saisie directement par les agents contractuels dans les cas suivants :

- demande de révision de l'entretien professionnel
- refus d'un temps partiel sur autorisation
- refus de télétravail
- aux autres questions prévues par la réglementation

La CCP se réunit généralement tous les trois mois au Centre de Gestion, à l'initiative de son président.

Au regard des dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et de la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2026 :

- 8 représentants titulaires représentant les collectivités et établissements publics et 8 suppléants composent la CCP

La CCP dispose d'autant de représentants du personnel dont les élections auront lieu le 10 décembre 2026 dans le cadre du renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique.

Le Président du Centre de Gestion ou, à défaut, son représentant désigné parmi les membres de Conseil d'administration assure la présidence de la CCP.

Les autres membres représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par les membres du Conseil d'administration, parmi les élus issus des collectivités et des établissements affiliés (*art. R. 272-11 du CGFP*).

Par analogie avec les CAP, la désignation des représentants des collectivités et établissements doit respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. (*art. L. 262-2 du CGFP*).

A l'issue du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026, de nouvelles désignations étaient intervenues dans la mesure où le mandat de représentant des collectivités et établissements au sein de la CCP avait pris fin en même temps que celui d'élu local.

Plus généralement, les membres du Conseil d'administration peuvent désigner à tout moment, les élus issus des collectivités et des établissements affiliés.

Pour rappel, la CCP avait été composée précédemment de la manière suivante :

CCP

Présidente : Anne-Emilie RAVACHE

Suppléant : Bastien CORITON

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel MAUGER Maire SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE	Annic DESSAUX Conseillère Municipale RIVES-EN-SEINE
Marie-Françoise LOISON Adjointe au Maire YPORT	Jean-Michel MAUGER Maire SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE = proposition de Monsieur EDDIE FACQUE Président CC Villes Sœurs _ EU
Claude LEUMAIRE Adjointe au Maire MALAUNAY	**Joëlle DOUBET** Adjointe au Maire ELBEUF
Denis MERVILLE Maire SAINNEVILLE SUR SEINE	**Annie LEFRANCOIS** Conseillère municipale CANY BARVILLE
Bastien CORITON Président SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS CAUX-SEINE	François ROGER Maire VARNEVILLE-BRETTEVILLE
Georges MOLMY Maire YQUEBEUF	Imelda VANDECANDELAERE Conseillère municipale OFFRANVILLE
Marie-Claude BEAUFILS Adjointe au Maire LE TRAIT	Jacques DELLERIE Maire SANDOUVILLE
Anne-Émilie RAVACHE Administratrice SYNDICAT MIXTE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'ARRONDSSEMENT DE ROUEN (SMEDAR)	Julie LESAGE Maire GRAND-COURONNE

-En vert : nouvelles désignations suite aux élections locales 2026

-En jaune : erreur de désignation (T+S)

Le Conseil d'administration désigne les membres suivants :

CCP

Présidente : Anne-Emilie RAVACHE

Suppléant : Bastien CORITON

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel MAUGER Maire SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE	Annic DESSAUX Conseillère Municipale RIVES-EN-SEINE
Marie-Françoise LOISON Adjointe au Maire YPORT	**Eddie FACQUE** **Président CC Villes Sœurs** **EU**
Claude LEUMAIRE Adjointe au Maire MALAUNAY	**Joëlle DOUBET** Adjointe au Maire ELBEUF
Denis MERVILLE Maire SAINNEVILLE SUR SEINE	**Annie LEFRANCOIS** Conseillère municipale CANY BARVILLE
Bastien CORITON Président SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS CAUX-SEINE	François ROGER Maire VARNEVILLE-BRETTEVILLE
Georges MOLMY Maire YQUEBEUF	Imelda VANDECANDELAERE Conseillère municipale OFFRANVILLE
Marie-Claude BEAUFILS Adjointe au Maire LE TRAIT	Jacques DELLERIE Maire SANDOUVILLE
Anne-Émilie RAVACHE Administratrice SYNDICAT MIXTE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'ARRONDSSEMENT DE ROUEN (SMEDAR)	Julie LESAGE Maire GRAND-COURONNE

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder à la désignation des membres représentant les collectivités et établissements publics affiliés, ci-dessus, au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Le Conseil d'Administration adopte la délibération.

Le Secrétaire,
Marie-Françoise LOISON

Le Président,
Christophe BOUILLON